

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta CS 60455 59338 TOURCOING CEDEX

Tourcoing, le 11/09/2026

Redressement Judiciaire :

Sas ETABLISSEMENTS DECAYEUX
24 Rue Jules Guesde 80210
Feuquières-en-Vimeu
005 720 784

SELARL BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent
119 R JACQUEMARS GIELEE
59000 LILLE

Jgt de redressement : 09/02/2026

Réf. greffe : 2026/192 - 2026022283

Nature : Demande de relevé de forclusion

AVIS D'AUDIENCE DEVANT LE JUGE COMMISSAIRE

14/10/2026 à 09:15

Vous trouverez **en annexe une copie de la requête déposée ainsi qu'une ordonnance de convocation**. M. Mme le Juge-Commissaire me prie de vous indiquer que l'affaire sera évoquée, devant lui, à l'audience du : **14/10/2026 à 09:15 au Tribunal de Commerce sis 445 Boulevard Gambetta 59200 TOURCOING**, à l'effet de statuer ce que de droit, après débat contradictoire, sur le mérite de la requête.

Le Juge-Commissaire me prie de vous indiquer que sauf motif grave et légitime, **il ne sera accordé aucun renvoi** de cette affaire et qu'en l'absence de comparution, il sera statué sur les seuls éléments en sa possession.

Le greffier associé,



Art.853 du Code de Procédure Civile : les parties se défendent elles-mêmes. Elles ont la faculté de se faire assister ou représenter par toute personne de leur choix. Le représentant, s'il n'est avocat, doit justifier d'un pouvoir spécial.

Recommandé avec AR

GRENKELOCATION S.A.S. • Schiltigheim

162011121

Tribunal de Commerce

Madame, Monsieur, le Juge-Commissaire

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 TOURCOING CEDEX

Dossier suivi par :

Kieffer Clara

Tél : +33 (0)3 90-0

Email : ckieffer@grenke.fr

Schiltigheim, le 22/06/2026

Objet : Requête en relevé de forclusion
Contrat de location N° 162-011121 (18FR02)

M. le Juge-Commissaire,

A la requête de

LA SOCIETE GRENKE LOCATION S.A.S

au capital de 3 500 000,00 Euros

Siège social : 9-9A, rue de Lisbonne – CS60017 – à 67012 STRASBOURG

immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 428 616 734

A l'honneur de vous exposer

Que la société ETABLISSEMENTS DECAYEUX fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire par jugement du Tribunal de commerce de Lille Métropole, en date du 09/02/2026,

Que la société GRENKE LOCATION SAS est créancière de la société ETABLISSEMENTS DECAYEUX pour une somme de 628,36 Euros, laquelle résulte d'un contrat de location n° 162-011121.

Que la requérante a déclaré sa créance entre les mains de MJS PARTENAIRES par lettre recommandée en date du 28/05/2026,

Que dans sa correspondance du 04/06/2026, MJS PARTENAIRES a estimé que ladite déclaration était tardive,

Que l'exposant s'estime fondé à solliciter le relevé de forclusion,

Qu'en effet, la société GRENKE LOCATION SAS n'a pas été avisée de l'ouverture d'une procédure collective à l'égard de son débiteur.

GRENKELOCATION S.A.S. • Schiltigheim

CS 60017
67012 Strasbourg Cedex

Tél : 03 90 20 85 00
Email : service@grenke.fr
Internet : http://www.grenke.fr

Siège social : CS 60017, 67012 Strasbourg Cedex
Société par Action Simplifiée au capital de 3 500 000 €
SIREN : 428 616 734
N° de TVA : FR 75 428 616 734

Que MJS PARTENAIRES n'apporte pas la preuve de l'envoi de l'avis de déclaration,

Que ce n'est que *par hasard* que la requérante a eu connaissance de l'ouverture de ladite procédure collective,

Qu'il vous appartient, M. le Juge-Commissaire, d'apprécier souverainement les circonstances de l'espèce.

C'est pourquoi l'Exposant sollicite qu'il vous plaise, M. le Juge-Commissaire, de bien vouloir :

DECLARER la requête comme ayant été déposée dans le délai de l'article L 621-43 du Code de Commerce,

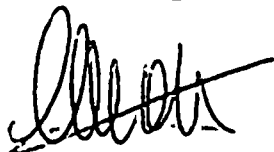
ORDONNER que la société GRENKE LOCATION SAS. soit relevée de sa forclusion,

DIRE que la société GRENKE LOCATION SAS. devra procéder à la déclaration de sa créance entre les mains de MJS PARTENAIRES.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Veuillez agréer, M. le Juge-Commissaire, l'expression de nos salutations distinguées.

GRENKE LOCATION
Christelle MOSER



Pièces jointes :

Contrat de location

Courrier du représentant des créanciers

Déclaration de créance



G1822550434390204

GRENKE**CONTRAT CLASSIQUE**

CONTRAT DE LOCATION DE BIEN PROFESSIONNEL

CONTRAT N° 162.11191
DEMANDE N° 162 - 23951**1****LOCATAIRE**

Nom/raison sociale, adresse, adresse de livraison et d'installation des Produits (à préciser si différent)

ETABLISSEMENTS DECAYEUX

24 Rue Jules Guesde

80210 FEUQUIERES-EN-VIMEU

Téléphone 0322602541

E-mail dad@decayeux.com

SIRET 005720784

N° RA FR57005720784

FOURNISSEUR**RENAUD BINDING SYSTEMES**

RBS France

9 rue de la Gare

70000 VALLEROIS LE BOIS

2**NATURE DU MATERIEL LOGICIEL LOUÉ**

AUTO PLUS v1	Quantité	1
	Quantité	
	Quantité	
	Quantité	
	Quantité	
	Quantité	

LOYER MENSUEL HT	127,57 €
DURÉE INITIALE DE LA LOCATION	60 MOIS
FRAIS ADMINISTRATIFS HT	0,00 €
PÉRIODICITÉ	12. MENSUEL ☒ TRIMESTRIEL

Les loyers sont payables d'avance le premier de chaque mois ou trimestre civil.
Les loyers sont majorés de 1,5 % en cas de retard en de la périodicité de trimestre à mensuel.**SERVICE**

Cocher la case si le locataire a signé un Mandat d'exécution - Gestion pour compte

☐ Le Locataire informe GRENKE de la conclusion d'un contrat de maintenance / entretien avec le Fournisseur pour le Matériel / Logiciel loué, contrat étant exclusivement le Fournisseur et le Locataire. Le Locataire reconnaît au titre de ce contrat de maintenance / entretien, avoir été informé de ce que : le Fournisseur a mandaté GRENKE pour l'exécution des redevances dues par le Locataire au Fournisseur en exécution des prestations de maintenance / entretien indiquées par ce dernier, le paiement de cette redevance se fera conformément à la périodicité choisie.

Redevances dues par le Locataire au Fournisseur au titre du contrat de maintenance / entretien, encaissées par GRENKE au nom et pour le compte du Fournisseur et reversées immédiatement à ce dernier (le Locataire recevra la facture relative directement du Fournisseur) :

Montant TTC de service

€

3

Les loyers sont débités automatiquement du compte bancaire, concomitamment aux éventuelles redevances dues par le Locataire au Fournisseur.

Je / nous donne / donnons mandat à Madame / Monsieur

Philippe BLIECQ

de procéder à la réception du matériel loué

d'opposition, d'accès et de rectification aux conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978 auprès du Bailleur.

Les informations relatives au traitement de vos données personnelles par GRENKE, responsable de traitement, sont disponibles sur www.grenke.fr/Protection-des-donnees.

FACTURATION

Les factures émises dans le cadre du contrat de location sont téléchargeables via notre portail d'ent. GRENKE sera en droit de réclamer 8,00 euros HT par facture papier envoyée. Ceci n'est pas applicable s'il existe une obligation légale d'émettre la facture sur support papier.

ASSURANCE

Le locataire a l'obligation d'informer GRENKE de la survenance d'un sinistre dans les délais suivants : 5 jours ouvrés dès la prise de connaissance du sinistre

= 10 jours ouvrés après la parution de l'arrêt de catastrophe naturelle au Journal Officiel

= 2 jours ouvrés en cas de vol

LOI APPLICABLE - JURIDICTION

Le contrat de location, y compris dans sa phase précontractuelle, est exclusivement soumis au droit français. Tous différends relatifs à la formation, la validité, l'interprétation et l'exécution du contrat seront de la compétence exclusive DES TRIBUNAUX DE STRASBOURG.

Les présentes expriment l'intégralité de la volonté des parties. Le Bailleur rappelle que le Fournisseur ou un autre tiers n'est pas en droit de déroger au texte contractuel, voire d'accepter une demande au nom du Bailleur ou de le représenter de quelque manière que ce soit.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les informations recueillies sur les personnes physiques à l'occasion du présent contrat ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication aux destinataires déclarés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés que pour des seules nécessités de gestion administrative ou d'actions commerciales ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit

4**DÉCLARATION DU LOCATAIRE**

Je / nous reconnais / reconnais par la signature du présent Contrat, que les CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION sont partie intégrante de ma / notre relation contractuelle avec GRENKE. Je / nous confirme / confirmons par ma / notre signature, en avoir pris connaissance et les accepter sans réserve. Je / nous reconnais / reconnais disposer d'un exemplaire du Contrat indiquant les Conditions Générales.

DONNEZ VOTRE N° DU C.V. (à remplir par le locataire)

Philippe BLIECQ Resp. Gp. Philippe

Nom et qualité de signataire (en caractères imprimés)

DECAYEUX SAS
Capital 3 342 744 euros
SIRET 005 720 784 00015

24 Rue Jules Guesde
80210 FEUQUIERES EN VIMEU

GRENKE LOCATION SAS

11 Rue de Lisbonne CS 60017 - Schiltigheim - 67012 Strasbourg Cedex.

Tél. +33 3 90 20 83 00 - E-mail support@grenke.fr

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 500 000 €. SIREN 428 616 734

Date 03/12/2020

Signature du locataire

CONTRAT DE LOCATION ACCÉPTÉ

23/12/20
Bailleur / GRENKE LOCATION SAS (le Bailleur)

Recommandé avec AR
GRENKELOCATION S.A.S. • Schiltigheim

162011121

SELARL EVOLUTION

Dossier suivi par :

Albe Juliette
Tél : +33 (0)3 90-0
Email : jalbe@grenke.fr

2 Place des Champions

02100 ST QUENTIN

Schiltigheim, le 28/05/2026

Objet : déclaration de créance – Affaire ETABLISSEMENTS DECAYEUX

V/REF :

N/REF : Contrat de location N° 162-011121 (18FR02)

Maître,

Notre locataire, ETABLISSEMENTS DECAYEUX - 24, Rue Jules Guesde - 80210 FEUQUIERES-EN-VIMEU, immatriculé sous le numéro 005720784, a fait l'objet, selon jugement en date du 09/02/2026 du Tribunal de commerce de Lille Métropole, d'une procédure de redressement judiciaire.

Ce même jugement vous a nommé à la fonction de : mandataire judiciaire.

Notre société est titulaire d'une créance à l'égard de la société ETABLISSEMENTS DECAYEUX, selon le contrat de location en annexe.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un bordereau de déclaration de créance ainsi que les justificatifs des sommes réclamées.

Nous vous remercions d'en prendre acte et de porter cette créance sur l'état du passif.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous apporter tout document justificatif qui vous ferait défaut.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de notre considération distinguée.

GRENKE LOCATION
Christelle MOSER



Pièces jointes :

Bordereau de déclaration
Mise en demeure
Revendication

Contrat de location

DECLARATION DE CREANCES

GRENKELOCATION S.A.S. • Schiltigheim

CREANCIER
SAS GRENKE LOCATION CS 60017 67012 STRASBOURG Cedex SIREN 428 616 734

Références du contrat de location
162-011121

DEBITEUR
ETABLISSEMENTS DECAYEUX 24, Rue Jules Guesde 80210 FEUQUIERES-EN-VIMEU Siège social : FEUQUIERES-EN-VIMEU SIREN 005720784

PROCEDURE			
<table border="1"> <tr> <td>Nature du jugement : redressement judiciaire</td> <td>Date du jugement : 09/02/2026</td> <td>Mandataire Judiciaire : SELARL EVOLUTION</td> </tr> </table>	Nature du jugement : redressement judiciaire	Date du jugement : 09/02/2026	Mandataire Judiciaire : SELARL EVOLUTION
Nature du jugement : redressement judiciaire	Date du jugement : 09/02/2026	Mandataire Judiciaire : SELARL EVOLUTION	

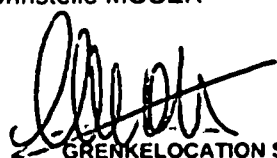
CREANCE DECLAREE		
Créance chirographaire		
Montant échu	- Principal : - Intérêts : - Accessoires : - Total :	612,32 € 16,04 € 0,00 € 628,36 €
Montant à échoir déclaré à titre indicatif	- Principal :	0,00 €
TOTAL T.T.C	628,36 €	

Fait à Schiltigheim, le 28/05/2026

La société GRENKE LOCATION SAS demande l'admission d'une créance pour un montant total de 628,36 € - à titre chirographaire.

Certifié sincère.

GRENKE LOCATION
Christelle MOSER



GRENKELOCATION S.A.S. • Schiltigheim

CS 60017
67012 Strasbourg Cedex

Tel : 03 90 20 85 00
Email : service@grenke.fr
Internet : http://www.grenke.fr

Siège social : CS 60017, 67012 Strasbourg Cedex
Société par Action Simplifiée au capital de 3 500 000 €
SIREN : 428 616 734
N° de TVA : FR 75 428 616 734

M.J.S PARTNERS

Mandataires Judiciaires Spécialisés

Conseil d'Administration des Mandataires Judiciaires Spécialisés

Mandataires Judiciaires au Redressement et à la Liquidation Judiciaire des Entreprises

Près les Tribunaux de recours des Cours d'Appel de Paris, Amiens et Douai

Nicolas SOINNE

Bertrand JEANNE

Mandataires Judiciaires

65 Boulevard de la République - 59100 ROUBAIX

☎ : 0320061922 - D : 0320068762

REÇU le

08 JUIN 2026

Répl.



SAS GRENKE LOCATION

CS 60017

67012 STRASBOURG CEDEX

60350481/43783/0075/C6 1/3
0.1180036644485093017

Collaborateurs en charge des dossiers

S. ZEPPEGNO
E. RICCOBENE
F. BALEN
J. DUFOUR
M. COLIN

Comptabilité des mandats rétributifs et taxes

G. DOURLENS
A. AIT-IDDIR
E. POTIER
F. CARRE

Traitement des Actifs contentieux et recouvrement

I. CANDELLIER
S. ARQUEVAUX
C. DELFLIS
K. VASSEUR
J. ELOIR
M.L. BRUNEL

Traitement des salaires

A. KONCZAK
S. CLAEYSSEN
A. GRAVES
Z. KUSMULDINA
L. GHESTIN
A. MERLIN

Traitement des créances

S. TRATSAERT
S. MICHA
B. MACRON
L. QUEULIN

MANDACTION

www.mandaction.fr
www.etude-soinne.fr

ROUBAIX, le 4 juin 2026,

Objet : SAS ETABLISSEMENTS DECAEUX

24 rue Jules Guesde

80210 FEUQUIERES-EN-VIMEU

Redressement judiciaire du : 09/02/2026

Dossier suivi par : Monsieur François RICCOBENE

Assisté(e) de : Mademoiselle Stéphanie TRATSAERT

N/Réf. : FR/ST/62548G/PASG

V/Réf. : Contrat de location n°162-011121 (18FR02)

Votre dossier sur : www.etude-soinne.fr

Login hqx1cbp

Mot de passe : mot de passe modifié

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier en date du 28/05/2026 (reçu le 04/06/2026) dans l'affaire visée en marge, je suis au regret de vous informer que votre déclaration de créance ne peut être prise en compte, les délais de déclaration étant expirés (Publication du jugement d'ouverture au BODACC du 18 février 2026 ⇒ 2 mois pour déclarer votre créance à compter de cette date [+ 2 mois pour les créanciers étrangers]).

Par conséquent, il y a lieu de vous rapprocher de Monsieur Thomas GOURLET, Juge Commissaire au Tribunal de Commerce de Lille Métropole, service du Greffe, 445 Boulevard Gambetta - CS 60455 - 59338 TOURCOING CEDEX, pour l'informer des motifs de votre retard et demander à être relevé de la forclusion afin d'être autorisé à déclarer à nouveau votre créance (cf. Article L622-26 du Code de Commerce).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

N. SOINNE

M.J.S PARTNERS SEVAS
65 Boulevard de la République
59100 ROUBAIX
☎ 03 20 06 19 22

PS : Cette demande en relevé de la forclusion est payante ; de sorte que je vous invite à vous rapprocher des services du Greffe

Informations sur : https://www.greffe-lille-metropole.fr/procedure/requete_forclusion

PJ : copie de votre déclaration

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

Numéro de Greffe : 2026/192 - Réf: MVL

DEPOSEE LE

02 SEP. 2026

20 DEPOSEE

ORDONNANCE

Nous, Monsieur Thomas GOURLET, Juge Commissaire

Au REDRESSEMENT JUDICIAIRE de la Sas **ETABLISSEMENTS DECAYEUX**, 24 Rue
Jules Guesde 80210 Feuquières-en-Vimeu.

Vu la requête qui précède présentée par la Sas **GRENKE LOCATION**

Convoquons, devant nous, par devant le Tribunal de Commerce de Lille Métropole siégeant en
Chambre du Conseil 445 boulevard Gambetta 59200 TOURCOING

Pour le 14/10/2026 à 9h15

- Le débiteur
- Mandataire(s) : SELARL EVOLUTION prise en la personne de Maître Guillaume RANDOUX, SELAS M.J.S.PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE,
- Administrateur(s) : SELARL BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent, SELARL R & D prise en la personne de Maître Hervé-Claude CANDOTTI,
- Le requérant

Disons que ces convocations seront faites par les soins du Greffe du Tribunal de Commerce de céans.

Fait à Tourcoing le

2/9/2026

Le Greffier
Guillaume HOIZE DE L'AILLOIT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta CS 60455 59338 TOURCOING CEDEX

Tourcoing, le 11/09/2026

Redressement Judiciaire :

Sas ETABLISSEMENTS DECAYEUX
24 Rue Jules Guesde 80210
Feuquières-en-Vimeu

SELARL BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent

Jgt de Redressement : 09/02/2026

Réf. greffe : 2026/192 - 2026022283

2026/192
MVL

CERTIFICAT DE DEPOT D'ORDONNANCE : CONVOCATION

Le Greffier du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE, soussigné certifie et atteste avoir reçu en dépôt l'ordonnance du **02/09/2026 N° 2026022283**.

Requérant : - **Sas GRENKE LOCATION**

AFFAIRE : Sas ETABLISSEMENTS DECAYEUX
24 Rue Jules Guesde 80210 Feuquières-en-Vimeu

Non inscrit au RCS 005720784

En foi de quoi, le présent certificat a été délivré par le Greffier soussigné pour valoir et servir ce que de droit.

Le greffier associé,

